

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du jeudi 11 avril 2019

Délibération

N° 19.042.1

En exercice 37

Présents 25

Votants 32

Pour 26

Contre 0

Abstention 6

POLE RESSOURCES – SERVICE FINANCES

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

Date de la convocation : 05/04/2019

L'an deux mille dix-neuf

Et le 11 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

25 Conseillers communautaires présents : madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

7 Conseillers communautaires absents représentés : madame Elodie AGOSTINHO (représentée par monsieur Didier CAYLA), madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), monsieur Frédéric FABRE (représenté par monsieur Pascal LOUBET), monsieur Cédric GARCIA (représenté par madame Martine SIGNOUREL), monsieur Michel LEFROU (représenté par monsieur Alain CASTAN), madame Brigitte MARTINEZ (représentée par monsieur Christian SEGUY), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Michel SANCHEZ).

5 Conseillers communautaires absents excusés : madame Danièle BOSCH-LAURENS, madame Cathy LIMORTE, monsieur Bernard MARTIN, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Yannick RODIERE.

Secrétaire de séance : madame Odile CORBIERE.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du jeudi 11 avril 2019

Budget annexe Assainissement des eaux usées – Affectation du résultat de l'exercice 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, applicable aux budgets annexes « Assainissement des eaux usées » et « Eau » ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant qu'après avoir adopté le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe « Assainissement des eaux usées », il convient de statuer sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation ; qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Considérant que le résultat de clôture de l'exercice 2018 s'élève à **148 390.51 €**, que ce résultat excédentaire doit servir à couvrir le besoin de financement ;

Considérant que le solde d'investissement 2018 est de **199 225.67 €** ;

Considérant que le résultat des restes à réaliser 2018 est de **-560 041.83 €** ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Jean-François GUIBBERT, 6^{ème} vice-Président,
Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour, 6 abstentions et 0 voix contre),

I. DECIDE d'affecter le résultat 2018 du budget annexe « Assainissement des eaux usées », en 2018, comme suit :

199 225.67 € en report d'investissement au R001.

30 000.00 € en report d'exploitation au R002.

118 390.51 € en excédent d'exploitation capitalisé au 1068.

II. PRECISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2019

Application agréée E-legalite.com

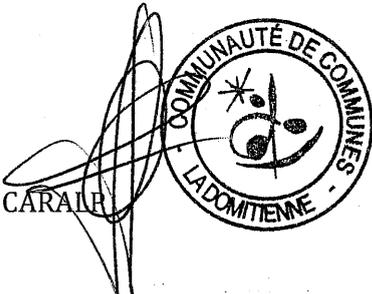
70_DE-034-243400488-20190411-DELIB_19_04

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARAIÉ

The image shows a handwritten signature in black ink that overlaps the official seal of the Communauté de Communes La Domitienne. The seal is circular with the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LADOMITIENNE' at the bottom. Inside the circle, there is a stylized logo featuring a sun, a tree, and a crescent moon.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 16/04/2019

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20190411-DELIB_19_04

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978
relative à l'accès à l'information.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/04/2019
Application agréée E-legalite.com